

Les Assises de la Mer et du Littoral

Fiche 5. Pêche maritime

I- Etat des lieux :

La France est la seconde puissance européenne en termes de production halieutique dans les eaux communautaires (hors collectivités d'outre-mer et TAAF) et la troisième flotte de pêche communautaire en termes de capacité. Ses flottes de pêche hauturières sont présentes sur l'ensemble des océans et évoluent dans des conditions climatiques et océanographiques les plus diverses allant des eaux tropicales chaudes ou tempérées aux eaux glaciales arctiques ou antarctiques.

1- constat général et responsabilité de la France

La France représente à l'échelle mondiale une grande puissance halieutique présente sur l'ensemble des océans où elle est partie à la quasi-totalité des Organisations Régionales de Gestion des Pêches à travers la représentation de l'Union Européenne ou au titre de ses territoires : Polynésie Française, Nouvelle-Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, Saint-Martin.

Dans un cadre mondial marqué par la globalisation et la libéralisation de tous les secteurs, le modèle français d'exploitation de la ressource halieutique combine une prise en compte toujours plus affirmée des recommandations scientifiques, un souci majeur des conditions de travail des marins et de leur sécurité et une valorisation de gamme croissante des produits.

Les liens établis avec les pays tiers dans le cadre d'accords privés ou sous schéma communautaire sont souvent forts et participent de l'ouverture traditionnelle des armements français aux pays tiers.

Cette évolution des armements tant au niveau français qu'europpéen et international s'appuie sur les capacités d'innovation, de transfert de technologies et de suivi des stocks halieutiques développés par les instituts scientifiques français : IFREMER, IRD, MNHN ...

Ces atouts méritent d'être mieux valorisés dans la perspective du maintien et du développement de ce rang maritime de la pêche française. Il convient donc de concentrer et renforcer les capacités d'action du tissu maritime halieutique français dans toutes les composantes de sa filière, de l'amont à l'aval (y compris recherche, équipements portuaires, transformation des produits...) dans un cadre budgétaire restreint.



Direction(s) technique(s) référente(s) : DPMA
Coordination : CGDD-DDD

2- contexte d'intervention et actualités

Les dispositions établissant le cadre d'intervention de la pêche française sont régies de manière quasi-exclusive par le cadre de la Politique commune de la pêche (PCP) qui fixe à la fois les règles de conversation et gestion des ressources halieutiques, les règles techniques pour l'activité de pêche (encadrement de la flotte et de sa capacité, réglementation des techniques de pêche), les mesures d'organisation du marché et fixe un cadre strict pour les actions de soutien économique et financier.

Ces dispositions ne se prêtent donc pas à des débats ou des actions élaborées dans un cadre autre que celui mis en place par la PCP.

En revanche, le maintien d'un tissu productif dynamique et sa contribution à l'aménagement et à l'économie du littoral renvoient à une recherche de l'excellence et de l'innovation dans tous les domaines de la filière halieutique : formation des marins, conception et construction navale, modèles de gestion des stocks mixtes, partenariats entre scientifiques et professionnels, modes de gouvernance (tels que les unités d'exploitation et de gestion concertée), sélectivité des engins de pêche, pratiques de pêche particulièrement respectueuses de la ressource et de l'environnement marin, transformation et valorisation des captures,... permettant d'imposer un degré de performance économique, social et écologique fort face aux flux commerciaux mondialisés.

II- Enjeux justifiant une attention particulière (problématique, objectifs, questions) :

La filière de la pêche professionnelle maritime française est présente dans toutes les régions littorales, en métropole et outre-mer. Elle pèse un poids important : 22 000 emplois embarqués et plus de 70 000 induits, 7250 navires, plus d'un Milliard d'euros de chiffre d'affaires en première mise sur le marché.

Au delà des actions régies par la PCP, l'activité de pêche est très dépendante de plusieurs facteurs, tels que :

- la connaissance et l'expertise sur les ressources halieutiques
- l'accès aux zones de pêche qui, sur certaines zones, se voit contraint, parfois très fortement, par d'autres activités économiques, de loisir ou par des politiques de protection de l'environnement
- les équipements à terre permettant d'organiser le débarquement et la mise en marché des produits de la pêche et des filières de commercialisation
- la recherche et l'innovation dans l'ensemble de la filière, de la conception des navires à la transformation et la valorisation de toutes les captures
- la structuration des filières économiques
- la qualité de la formation des pêcheurs et autres acteurs de la filière

III- Axes de travail envisagés pour les conseils maritimes de façades et les groupes dédiés dans les bassins ultramarins :

Les débats pourront utilement éclairer la politique nationale sur les questions de :

- *Rationalisation des points de débarquement et de mise sur le marché des produits de la mer : il s'agit de répondre efficacement aux contraintes logistiques maritimes et terrestres et de concentrer des disponibilités financières et humaines restreintes pour offrir les meilleurs services aux usagers à des coûts supportables par eux-mêmes et les gestionnaires des équipements, et répondre aux obligations de contrôle imposées par la PCP.*

- *Mise en œuvre de dynamiques et gouvernances territoriales, créatrices d'activités et d'emplois, valorisant les activités et les produits de la pêche locaux, dans l'objectif d'une plus grande articulation entre la filière pêche et le développement économique local.*
- *Prise en compte des enjeux de partage ou conciliation des usages de l'espace maritime et des conditions permettant de donner une visibilité dans la durée à l'activité économique de la pêche.*
- *Consolidation et développement d'une part, de l'acquisition des connaissances et de l'expertise nécessaires à la gestion des ressources halieutiques et d'autre part, de la recherche et de l'innovation dans l'ensemble de la filière pour renforcer sa durabilité et sa compétitivité.*
- *Formation des acteurs de la pêche et des filières aval.*